

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, à dix-neuf heures trente, se sont réunis publiquement les membres du Conseil Municipal en exercice, sous la présidence de Monsieur Gérard LHEUREUX, Maire, suite à la convocation du 8 décembre 2020.

La réunion se déroule à la salle des fêtes « Le Casino », comme le permet l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 portant diverses mesures de gestion jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire.

Sont présents : Gérard LHEUREUX, Franck BOUCHEZ, Joël LEFEBVRE, Myriam VARLET, Michel MACHY, Christine VANHÉE, Gaëlle PETIT, Alice PLOMMET, Laura BOUVILLE et Michel KLAPSIA

Absents excusés : Mme Christèle RICHARD (qui a donné procuration à M. Gérard LHEUREUX)
M. Jean-Claude MESSÉANT (qui a donné procuration à M. Franck BOUCHEZ)
M. Christophe CAULIER (qui a donné procuration à Mme Myriam VARLET)
M. Sébastien HAUTBOUT (qui a donné procuration à M. Michel KLAPSIA)
Mme Godleine RASSE (qui a donné procuration à M. Michel KLAPSIA)

Le quorum est atteint ; Monsieur le Maire ouvre la séance.

Madame Alice PLOMMET est nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 21 octobre 2020 n'amène aucune observation. Il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose ensuite à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour de la séance :

- la signature d'une convention avec la Communauté de Communes pour la mise à disposition d'un local communal pour la Maison France Services
- et la délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de mise en accessibilité

La proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour est abordé.

Ordre du jour :

1) SIGNATURE DE L'AVENANT N° 3 AU MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux d'aménagement en centre bourg sont en voie d'achèvement.

Il propose de l'autoriser à signer l'avenant n° 3 au marché de travaux, pour intégrer les plus ou moins values suivantes :

- pose de bordures rue Michel Dufrénoy, suite à la reprise par le Département du carrefour Place Gilbert Gaffet
- création de places de stationnement supplémentaires
- renforcement du parking devant la boulangerie COCHIN, pour le stationnement des camions de livraison de farine

Pour rappel,

Montant du marché initial Tranche ferme : 620 759,49 € HT

Tranche optionnelle : 249 098,82 € HT

Avenant n° 1 : 24 080,06 € HT

Avenant n° 2 : 15 164,10 € HT

Avenant n° 3 proposé : 35 575,21 € HT

Total HT, après avenants : 944 677,68 € HT

TVA (20%) : 188 935,53 €

soit 1 133 613,21 € TTC

% des avenants cumulés sur le montant initial du marché : + 8,60 %

Monsieur le Maire indique qu'il a demandé le chiffrage de plantations « Lilas des indes », mais le surcoût important (de l'ordre de 700 euros par plantation) l'a dissuadé de choisir cette variété.

On conserve les liquidambers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant n° 3 au marché de travaux signé avec l'entreprise EUROVIA pour un montant de 35 575,21 € HT.

Monsieur le Maire informe également l'assemblée de la réalisation des travaux de réaménagement de la rue des Augustines pour un montant de 30 000 euros HT.

M. KLAPSIA demande si ces 30 000 euros s'ajoutent aux montants cités précédemment.

« Oui » répond **Monsieur le Maire**. « Au budget, nous avons prévu des crédits pour l'opération Voirie 2020 ».

M. LEFEBVRE précise « On fait des économies du fait que le matériel est sur place ».

2) DEMANDES SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR 2021 :

Monsieur le Maire laisse la parole à M. BOUCHEZ pour présenter les deux dossiers de demandes de subventions au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) qui doivent être adressés en Préfecture avant le 31 décembre 2020.

Il s'agit de travaux de mise en accessibilité de bâtiments publics qui étaient inscrits à l'agenda validé en 2015 pour les 6 années à venir.

- Mise en accessibilité du cinéma Le Cyrano :

M. BOUCHEZ présente le programme détaillé des travaux, dont l'estimation sommaire s'élève à 25 000 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel suivant est proposé au vote du Conseil Municipal :

Montant estimé des travaux HT : 25 000,00 euros

Subvention Etat/DETR (35 %) : 8 750,00 euros

Solde à la charge de la commune TTC : 21 250,00 euros
dont TVA 20 % : 5 000,00 euros

M. KLAPSIA demande si la voirie sera refaite en même temps.

« Non » répond **M. BOUCHEZ**. « Ce n'est pas prévu. Mais ce n'est pas un frein. Les travaux n'empêcheront pas la réfection de la voirie future. »

Mme VANHÉE demande si la rampe actuelle, non conforme, reste en place. « Il n'est pas prévu de la démonter » répond **M. BOUCHEZ**. « On peut aménager un massif à la place ».

Mme PETIT demande quelle est l'inclinaison de la pente. **M. BOUCHEZ** répond qu'on est de niveau sur toute la longueur du cheminement PMR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le projet de mise en accessibilité du cinéma
- autorise le Maire à solliciter l'aide de l'État au titre de la DETR 2021, au taux de 35 %

- Mise en accessibilité de la salle du Conseil Municipal :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'extension de la mairie dans la cour arrière qui servira de salle du Conseil Municipal et salle des mariages.

Les travaux prévoient également la mise en accessibilité du 1^{er} étage.

Le montant des travaux s'élève à 177 800 euros HT,
soit 213 360 euros TTC.

dont 125 000 euros HT pour l'extension du rez-de-chaussée
et 52 800 euros HT pour l'accessibilité du 1^{er} étage.

Une subvention de l'État au titre de la DETR peut être sollicitée, au taux de 35 %.

Estimation sommaire HT : 177 800,00 euros

Subvention Etat/DETR (35 %) : 62 230,00 euros

Solde à la charge de la commune TTC : 151 130,00 euros
dont TVA 20 % : 35 560,00 euros

M. KLAPSIA rappelle qu'il s'agit du même projet qu'en 2015.
Il souligne la nécessité de laisser accessible la cave.
Monsieur le Maire répond qu'elle est vide.

Mme VANHÉE demande si un croquis a été dessiné. « Non » répond **Monsieur le Maire**. Le maître d'oeuvre a établi une esquisse et l'estimation sommaire.

Mme PETIT craint que l'ascenseur ne tombe souvent en panne.

M. KLAPSIA s'assure que le chiffrage comprend bien tous les lots, notamment la peinture, les sanitaires, le chauffage.

« Oui, tout est compris » répond **Monsieur le Maire**.

M. KLAPSIA confirme la nécessité de réaliser ces travaux au plus vite, du fait de l'agenda de mise en accessibilité signé pour 6 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte le projet de construction d'une salle et de mise en accessibilité du 1^{er} étage
- autorise le Maire à solliciter l'aide de l'État au titre de la DETR 2021, au taux de 35 %

3) DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA SALLE DES FÊTES :

M. BOUCHEZ présente le programme de rénovation énergétique de la salle des fêtes « Le Casino ».

L'obsolescence de la chaudière fioul de la salle des fêtes nécessite son remplacement.

Il ne s'agit pas de remédier à des pannes récurrentes de la chaudière, qui fonctionne encore bien, mais plutôt d'assurer un meilleur rendement énergétique du bâtiment.

Les travaux envisagés peuvent bénéficier de subventions de l'État (au titre de la DSIL Plan de Relance), au taux de 50 %, et de la Région au taux de 30 %.

Une solution pompe à chaleur, couplée à une installation de panneaux photovoltaïques en toiture, est proposée.

La toiture est en mauvais état. A chaque tempête, des ardoises s'envolent.

« Une fois ces travaux réalisés, on aura une salle des fêtes énergétiquement exemplaire » conclut

M. BOUCHEZ.

Le chiffrage global comprend :

- Pose de 26 panneaux photovoltaïques :	59 326,00 €
- Installation chauffage, remplacement menuiseries, isolation, calorifugeage des tuyaux :	114 600,00 €

L'investissement est chiffré à 173 926 euros HT.

M. KLAPSIA demande qui a chiffré les travaux.

M. BOUCHEZ répond que des devis ont été réunis. Nous avons une estimation des coûts. Nous n'avons pas désigné de maître d'oeuvre pour le moment.

M. KLAPSIA ajoute que pour choisir une maîtrise d'oeuvre, on peut faire appel à un concours.

Mme VANHÉE trouve dommage que les honoraires de maîtrise d'oeuvre ne soient pas inclus dans le dossier de demande de subvention.

M. BOUCHEZ répond que sans avoir choisi de maître d'oeuvre, nous ne sommes pas engagés financièrement pour cette opération.

Il s'agit pour le moment de solliciter les subventions.

Le plan de financement prévisionnel suivant est proposé au vote du Conseil Municipal :

Montant estimé des travaux HT : 173 926,00 euros

Subvention Etat/DSIL (50 %) : 86 963,00 euros

Subvention Région (30 %) : 52 177,80 euros

Solde à la charge de la commune TTC : 69 570,40 euros

dont TVA 20 % : 34 785,20 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le projet de rénovation énergétique de la salle des fêtes
- autorise le Maire à solliciter l'aide de l'État et de la Région

4) TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN PARKING A LA CLAIRIERE DU MUGUET – MAITRISE D'OUVRAGE DE L'OPÉRATION ET DEPÔT DE DEMANDES DE SUBVENTIONS :

M. BOUCHEZ expose que dans le cadre de l'ouverture prochaine du parc accrobranche, il est nécessaire de prévoir l'aménagement d'un parking à la Clairière du Muguet.

L'ONF propose à la signature une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, à titre gratuit, conclue pour la durée des travaux.

M. KLAPSIA demande à prendre la parole pour exprimer son étonnement d'avoir lu un article dans la presse relatant une interview du 1^{er} adjoint qui « s'engageait à l'aménagement par la commune d'un parking en forêt.

M. BOUCHEZ : « Je suis adjoint ; je ne pense pas engager la commune pour la prise en charge de la voirie en forêt. Mes propos ont peut-être été déformés. »

Pour **M. KLAPSIA**, il est inconcevable que la commune prenne en charge ces frais. « Pourquoi la commune finance un parking pour un parc accrobranche privé ? »

M. BOUCHEZ répond que le Comité forêt, qui réunit services communaux, préfectoraux, ONF, Syndicat Mixte Baie de Somme Trois Vallées, s'est réuni à plusieurs reprises ; la dernière réunion a eu lieu le 16 septembre 2020. Un maître d'ouvrage devait être désigné pour la réalisation du parking. L'ONF refuserait de délivrer la maîtrise d'ouvrage à un privé. La forêt étant sur le territoire de la commune, c'est à elle que devrait revenir la maîtrise d'ouvrage.

Il ajoute « Des fonds publics ont été versés pour un premier projet d'accrobranche en 2015. Une révision allégée du PLU a été engagée par la commune. »

M. KLAPSIA : « Dans la presse, il était également indiqué que la commune reprendrait à sa charge la voirie en forêt. Et que le réseau téléphonique était défaillant. D'autres délibérations seront-elles soumises au vote du Conseil Municipal par rapport à ce dossier ? »

Monsieur le Maire répond que le projet de fermeture des voies forestières par l'ONF n'a rien à voir avec le parc accrobranche. Quant au déploiement du réseau téléphonique, il incombe à l'État.

M. KLAPSIA considère qu'il est plus urgent de réaménager le parking au Casino qu'en forêt.

M. BOUCHEZ répond que la réfection du parking du Casino est aussi un projet à court terme. Mais il faut attendre la réalisation des travaux de mise en conformité de la salle. Et, pour ce type de travaux, aucune subvention n'est possible pour l'instant. « Nous attendrons le bon moment. »

M. BOUCHEZ présente à l'assemblée le plan de financement prévisionnel des travaux d'aménagement du parking à la Clairière du Muguet.

Montant estimé des travaux HT : 59 100,00 euros

**Subvention Région, au titre du contrat
de rayonnement touristique (50 %) : 29 550,00 euros**
Subvention Région Relance tourisme (30 %) : 17 730,00 euros

Solde à la charge de la commune TTC : 23 640,00 euros
dont TVA 20 % : 11 820,00 euros

Le Conseil Municipal, à la majorité (- 4 abstentions : Mme VANHÉE, M. KLAPSIA, M. HAUTBOUT et Mme RASSE) :

- autorise le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage proposée par l'ONF
- autorise le Maire à solliciter l'aide financière de la Région pour la réalisation de ce projet

5) PROJET D'AMÉNAGEMENT DU SITE DE LA BATAILLE – ADOPTION DU PROJET ET DÉPÔT DES DEMANDES DE SUBVENTIONS :

M. BOUCHEZ présente au Conseil Municipal le projet de mise en valeur du Site de la Bataille.

Depuis le rachat par la commune de deux parcelles à l'EHPAD, le site s'étend sur 3 hectares environ.

La Tour du Guet a également été restaurée. Cependant elle ne permet pas à elle seule au touriste de comprendre toute l'histoire de la Bataille.

Le projet consiste à installer des maquettes de personnages sur le pourtour du site. Une application numérique permettrait en outre d'appréhender de façon interactive et ludique l'histoire.

L'application numérique est chiffrée par devis. Quant aux figurines, un appel à projet sera lancé pour que des artistes proposent des œuvres conformes au cahier des charges de l'aménagement.

Le programme est estimé à 75 101 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel suivant est proposé au vote du Conseil Municipal :

Montant estimé des travaux HT : 75 101,00 euros

**Subvention Région, au titre du contrat
de rayonnement touristique (50 %) : 37 550,50 euros**
Subvention Région Relance tourisme (30 %) : 22 530,30 euros

Solde à la charge de la commune TTC : 30 040,40 euros
dont TVA 20 % : 15 020,20 euros

M. KLAPSIA rappelle que le Centre Historique de la Bataille va rouvrir en février dans ses nouveaux locaux. Il demande alors comment est envisagé le rattachement du site au centre historique.

Il ajoute « C'est important qu'il y ait une coordination, une continuité. »

Monsieur le Maire répond « On en reparlera tout à l'heure. Une convention d'objectifs devra être signée entre la commune et l'association EMHISARC. »

M. BOUCHEZ : « C'est évident ; il n'y a eu qu'une seule bataille de Crécy. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le projet de mise en valeur du Site de la Bataille
- autorise le Maire à lancer l'appel à projet précité
- autorise le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès de la Région

6) DÉSIGNATION DE 5 MEMBRES POUR SIÉGER AU SEIN DE L'AFR :

Préalablement au renouvellement du bureau de l'AFR, 10 membres doivent être signés parmi les propriétaires fonciers inclus dans le périmètre du remembrement :

- 5 désignés par la Chambre d'Agriculture
- 5 désignés par le Conseil Municipal

Pour rappel, ont été désignés en 2014

M. Simon DUBOIS

M. Eric DACHEUX

M. Albert DEUNET

M. Etienne GODART

et M. Francis BRIDOUX, décédé

Les quatre premières personnes sont volontaires pour faire partie du bureau de l'AFR.

Toutefois la Chambre d'Agriculture n'a toujours pas désigné ses 5 membres qui étaient, lors du mandat précédent : M. Etienne DAILLY, M. Bernard GLACHANT, M. Philippe GRIFFOIN, M. Philippe JOURNEL et Mme Isabelle OGER.

Afin d'éviter les doublons, Monsieur le Maire propose de reporter ce point à l'ordre du jour d'une prochaine séance ; la proposition est adoptée.

7) AVIS SUR L'ADHÉSION DE LA VILLE DE LONGUEAU A LA FDE 80 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la ville de Longueau a demandé son adhésion à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.

Par délibération du 23 septembre 2020, le Comité de la Fédération a approuvé cette adhésion. La ville de Longueau sera rattachée au secteur Amiens-Métropole.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, se déclare favorable à l'adhésion à la FDE 80 de la ville de Longueau à la FDE 80.

8) RENOUELEMENT DE LA SUBVENTION ATTRIBUÉE A L'ASSOCIATION EMHISARC EN 2021 :

Depuis l'embauche de Florent DESCAMPS par l'association EMHISARC en février 2017, le Conseil Municipal est invité à délibérer annuellement sur l'attribution d'une subvention à l'association à hauteur du montant des salaires chargés.

Le montant de la subvention versée en 2020 est de 25 164,08 euros.

Monsieur le Maire propose qu'une convention d'objectifs soit signée entre la commune et l'association, puisque celle-ci est entièrement dédiée à la valorisation de la Bataille de Crécy.

Mme VANHÉE considère qu'effectivement il faut formaliser par écrit les attentes de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de renouveler en 2021 la subvention versée à l'association EMHISARC dans les mêmes conditions (remboursement du salaire brut et des charges patronales, hors primes éventuelles accordées par l'association)
- autorise le Maire à signer une convention d'objectifs avec l'association

9) RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS POUR LA STERILISATION ET L'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS :

Mme VARLET, référente pour ce dossier, rappelle que la commune s'est engagée dans une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 Millions d'amis.

L'objectif est de réguler la population.

Depuis 2017, une bonne cinquantaine de chats ont déjà été stérilisés.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la convention en 2021, pour la 4ème année consécutive.

La Fondation 30 Millions d'amis prend en charge la moitié des frais, estimés à 70 euros par chat.

A la signature de la convention, la commune verse sa participation, soit 420 euros pour 12 chats.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le renouvellement de la convention en 2021.

10) REPRISE DE CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON DANS LE CIMETIERE DE MARCHEVILLE :

Monsieur le Maire rappelle que jusqu'en décembre 2015, les concessions dans les cimetières étaient accordées à perpétuité. Désormais elles sont accordées soit pour 30 ans, soit pour 50 ans, ce qui permettra à la commune d'en disposer en cas de leur non-renouvellement par les descendants dans 30 ou 50 ans.

Tarifs de vente du terrain :

- Pour Crécy et Marcheville : 15 euros le m² pour une concession trentenaire
20 euros le m² pour une concession cinquantenaire
- A Caumartin, le terrain est cédé gratuitement du fait du mode d'acquisition par la commune (legs)

Pour les concessions accordées à perpétuité jusqu'en 2015, il faut recourir à la procédure de reprise de concessions en état d'abandon qui dure 3 ans, du procès-verbal de constatation provisoire de l'état d'abandon jusqu'à la délibération du Conseil Municipal qui prononce la reprise desdites concessions.

L'objectif est de mettre fin à un danger lorsque l'état de la concession menace pour la sécurité publique (croix en béton branlante, grilles rouillées, etc.).

Cette procédure a permis de reprendre 21 concessions dans le cimetière de Crécy en 2019.

Des travaux ont été entrepris sur 8 d'entre-elles : démolition des tombes, exhumation des ossements et dépôt dans l'ossuaire.

Un seul terrain a été revendu.

La délibération d'aujourd'hui porte sur 10 concessions dans le cimetière de Marcheville. Celle-ci sera suivie d'un arrêté du Maire permettant ensuite à la commune de chiffrer les travaux de démolition.

Il est prévu de réaliser les travaux sur l'une des 10 concessions reprises qui servira d'ossuaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la reprise par la commune de 10 concessions dans le cimetière de Marcheville :

- Madame veuve RENARD DELHOMEL Rose, délivrée le 25 septembre 1922, sous le N°A8,
- Monsieur VARLET Désiré, délivrée le 25 Avril 1908, sous le N°E2,
- Monsieur CUEILLET Isidore LARUE, délivrée le 26 Février 1910, sous le N°E5,
- Monsieur VAN WYMEERSCH née NOYELLE Louise, délivrée le 31 Mars 1937, sous le N°H9,
- Monsieur HOUILLIEZ Anthime, délivrée le 12 Novembre 1924, sous le N°I1,
- Monsieur SELIER Jean-Baptiste, délivrée le 25 Février 1916, sous le N°J1,
- Madame GAFFET Jean-Baptiste née GAMBET Eugénie, délivrée le 1^{er} Mai 1908, sous le N°J4,
- Madame veuve MOISE née MAURICE Ismérie, délivrée le 12 Octobre 1908, sous le N°J5,
- Monsieur PELTIER Emile, délivrée le 10 Décembre 1910, sous le N°J7,
- Madame MAURICE Christine veuve GAFFET Pierre, délivrée le 20 Février 1914, sous le N°J10.

11) RÉSEAU COLLECTIF DE GAZ (INVENTAIRE DES INSTALLATIONS, PROJET EXTENSION MARCHEVILLE, RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019) :

- Inventaire des installations :

Chaque foyer raccordé au réseau de gaz collectif a reçu un courrier de Grdf l'informant du changement de provenance du gaz en 2022 (Norvège au lieu des Pays Bas).

Ce changement n'a pas d'incidence pour les usagers.

Cependant il est nécessaire de procéder au recensement de toutes les installations (chaudières, gazinières, barbecues, etc.).

L'auto-inventaire peut être réalisé en ligne via le lien <https://site.grdf.fr/web/changement-de-gaz>

Grdf prend en charge, sur la base d'un forfait, le remplacement des équipements non compatibles qui doivent être remplacés.

Mme PLOMMET demande si le forfait proposé comprend les frais d'installation. Réponse affirmative de **Monsieur le Maire**.

- Déploiement du réseau à Marcheville :

Suite à la distribution d'un questionnaire dans toutes les boîtes aux lettres, 11 foyers (répartis sur 4 rues) se sont déclarés intéressés pour un raccordement au réseau collectif de gaz si celui-ci était déployé.

Au vu du faible nombre de retours, les services de Grdf n'envisagent pas de réaliser les travaux pour des raisons évidentes de non rentabilité.

M. KLAPSIA que l'énergie gaz n'a pas d'avenir. Actuellement c'est la 2ème énergie utilisée après l'électricité.

Un réseau chaleur avec une grosse chaudière bois est peut-être la solution à envisager.

Mme VARLET s'interroge sur le devenir de la forêt de Crécy. « Même si les coupes sont suivies de reboisements, il faut penser qu'un arbre met 40 ans à repousser » déclare t-elle.

Monsieur le Maire conclut « Electrique, ce n'est pas forcément écologique ».

- Rapport d'activités 2019 :

Grdf nous communique quelques données chiffrées sur son activité en 2019 :

243 clients, qui représentent 5 281 MWh de gaz acheminés

Longueur de canalisations : 9,77 kilomètres

8 interventions de sécurité gaz

25 DICT déposées dans l'année

2 dommages avec fuite sur ouvrages enterrés

12) MISE A DISPOSITION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES LOCAUX DU BIT :

Monsieur le Maire rappelle que la trésorerie de Crécy ferme le 31 décembre 2020, celle de Rue en 2021.

La Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre a pris l'initiative, lors de la réouverture de la Maison de Services Au Public (MSAP) après le déconfinement, d'occuper la salle d'exposition à l'arrière du BIT.

L'argument avancé est le fait que le bureau dans la cour de la mairie ne permet pas le respect des gestes barrières.

Une rencontre sur place avec les services de la CCPM et de l'OTIPMBS a eu lieu le 10 décembre.

La CCPM souhaite continuer à occuper les locaux et propose, dans le cadre de la mise aux normes pour les Maisons France Service (MFS), de réaliser les travaux à ses frais et demande que la commune :

- lui donne délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux
- l'autorise à signer une convention de mise à disposition des locaux

Une convention de mise à disposition a été signée en 2018 avec l'OTIPMBS (Office de Tourisme Intercommunal Picardie Maritime Baie de Somme), lors du transfert de la compétence tourisme. Il convient donc de signer un avenant.

M. KLAPSIA estime que le BIT, dont la mission est d'accueillir des touristes, n'est pas adapté.

D'autres locaux communaux sont évoqués, comme l'ancien musée, ou le bureau en mairie occupé par l'Espace Ponthieu Marquenterre.

M. BOUCHEZ répond que la CCPM souhaite mutualiser les moyens humains, puisque les nouvelles Maisons France Service doivent proposer des plages d'ouverture plus grandes.

Monsieur le Maire rappelle que la MSAP de Crécy est la plus fréquentée du Ponthieu Marquenterre et a été la première créée.

Par rapport aux locaux à proposer, la difficulté c'est le délai très court pour prendre la décision, puisque la CCPM souhaite déposer une demande de subvention pour la réalisation des travaux, dossier qui doit être déposé avant le 31 décembre.

Et, quant au déplacement en mairie, il ajoute que la proposition de M. KLAPSIA s'apparente au jeu des chaises musicales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à la majorité (- 5 abstentions de Mme VANHÉE, Mme PETIT, M. KLAPSIA, M. HAUTBOUT et Mme RASSE) :

- d'autoriser le Maire à signer une convention de mise à disposition des locaux avec la CCPM, ainsi qu'un avenant à la convention en cours avec l'OTIPMBS
- de fixer le montant du loyer mensuel à 600 euros (en lieu et place des 500 euros pour le local actuel)
- de donner délégation de maîtrise d'ouvrage à la CCPM pour la réalisation des travaux de mise en accessibilité

13) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Informations diverses :

- Coût carburant par véhicule en 2020

Véhicules		Observations
Renault Trafic	352,89 €	Véhicule vendu en juin
Renault Master	1 352,06 €	
Kangoo	1 446,02 €	Repris par Romain en juin
Duster	973,38 €	Véhicule acheté en juin
Dacia	1 339,45 €	Utilisé occasionnellement depuis juin
TOTAL	5 463,80 €	

- Fréquence utilisation bornes recharge électrique :

La FDE 80 nous a communiqué les éléments demandés

Année 2018 : 12.2 KW pour 1 charge effectuée du 01/01/2018 au 31/12/2018

Année 2019 : 175.1 KW pour 17 charges effectuées du 01/01/2019 au 31/12/2019

Année 2020 : 249.3 KW pour 19 charges effectuées du 1/1/2020 au 30/11/2020

- Mesure des ondes relais Orange

De nouvelles mesures ont été faites en novembre à la demande de la mairie.

Tous les relevés sont inférieurs aux seuils minimum.

- Voeux à la population

La cérémonie habituelle n'aura pas lieu en janvier, compte tenu du contexte sanitaire actuel. Un courrier a été diffusé dans les boîtes aux lettres.

- SAMAD de Valloires

Le secrétariat se réinstalle à Crécy, route de Rue, après avoir racheté les locaux.

Questions diverses :

M. KLAPSIA demande ce qui est prévu pour les enfants à l'approche de Noël.

Monsieur le Maire répond que des bons d'achat ont été distribués. Le feu d'artifice initialement prévu a du être annulé puisque les rassemblements sont proscrits.

Monsieur le Maire remercie les bénévoles qui ont mis en place les illuminations de fin d'année. « C'est formidable » déclare t-il.

Mme PLOMMET fait part des remerciements des personnes âgées qui se sont vu remettre des bons d'achat.

M. KLAPSIA cite l'exemple de communes voisines où le Père Noël ira à la rencontre des habitants en calèche.

M. LEFEBVRE rappelle que le Père Noël est venu à la salle des fêtes vendredi dernier.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 22 heures 30.